



P 2155

ID

5603

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 11 mars 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2155 – Suppression de la double imposition dès le 1er jour de télétravail pour les salariés frontaliers du secteur public

Madame,

La Commission des Pétitions, réunie en date du 2 mars 2022, a constaté que sa demande de reformuler le texte de votre pétition est restée sans suite favorable de votre part.

Partant, votre demande de pétition a été déclarée irrecevable.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés